

A

(N^o 266.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

v v v v v

RAPPORT fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Augustin-Louis-Marie Aillet.

MESSIEURS,

Le sieur Augustin-Louis-Marie Aillet, se disant né à Maubeuge (France), le 21 novembre 1782, célibataire, employé depuis 5 ans au Ministère de l'Intérieur, demande la naturalisation ordinaire.

Il est justifié, par les pièces produites, qu'il est domicilié à Bruxelles depuis environ dix ans, où il a été continuellement employé, en premier lieu chez le sieur Roby, où il tenait la correspondance et les livres, et ensuite au ministère de l'intérieur, en qualité de commis.

Rien de défavorable à sa conduite et à sa moralité n'est à la connaissance de l'administration locale.

Il appuie sa demande sur son désir de s'établir pour toujours en Belgique, et sur la circonstance où il se trouve de se marier prochainement à une Belge.

Le Président, Rapporteur,

ISIDORE FALLON.
